Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2014)

Heft: 2030

Artikel: Rivières et pesticides de chez nous : pas très ragoûtant, et pas assez étudié...

Autor: Escher, Gérard

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012700

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

d'attribuer deux précieux badges de longue durée aux personnes de son choix, plus deux badges journaliers.

Certes, la loi sur le Parlement (art. 69) prescrit l'inscription de ces invités dans un registre, ainsi que l'indication de leurs fonctions. Ce registre n'est disponible sur le site électronique du Parlement que depuis l'automne 2011. Quant à l'énoncé des fonctions, il sert trop souvent de cache-sexe aux intérêts représentés. Ainsi, les porteurs de badge se présentent le plus fréquemment comme collaborateur personnel (58) ou tout simplement invité (48).

Pour en avoir le cœur net, la *Neue Zürcher Zeitung* a recherché les liens d'intérêt de ces invités dans le registre du commerce. Il en ressort qu'au moins 327 des 409 invités sont en réalité des lobbyistes. Le quotidien zurichois a pu construire un graphique interactif: un clic sur le nom d'un député fait apparaître les intérêts représentés par ses invités. Pour l'anecdote, on notera que quelques députés – pourquoi chercher loin – ont accrédité des membres de leur famille.

Le secteur de la construction et de l'immobilier, avec 44 invités, occupe la tête du classement, mais seuls 15 de ces derniers déclarent publiquement cette appartenance. Le groupe le plus problématique est sans doute celui des consultants et relations publiques (54). En effet, ses membres de par leur profession sont susceptibles de représenter simultanément plusieurs intérêts et par nature enclins à la confidentialité. C'est dire que l'analyse du registre du commerce ne suffit pas à dévoiler tout le réseau qu'ils représentent. D'autant moins qu'elle ne permet pas de détecter les intérêts au niveau cantonal ou régional.

Il ne s'agit pas de vouer le *lobbying* aux gémonies. Le droit de s'organiser en groupes de pression et de chercher à influencer les décisions politiques font partie du jeu politique. Par contre, en démocratie ce jeu devrait se dérouler en toute transparence.

Les élus comme les citoyens sont en droit de connaître les intérêts dont sont porteurs ces «*invités*». Pourtant une commission du Conseil des Etats a récemment rejeté une proposition visant à l'accréditation obligatoire de tous les lobbyistes et à la publication des intérêts qu'ils défendent.

Si l'on ajoute le fait que la Suisse persiste à laisser dans l'ombre le financement des partis et des campagnes de votation, notre pays a encore un sérieux effort à accomplir pour mériter l'étiquette de démocratie-témoin.

Rivières et pesticides de chez nous

Pas très ragoûtant, et pas assez étudié…

Gérard Escher - 16 mars 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/25469

Les trois quarts des échantillons prélevés dans cinq rivières suisses contiennent plus d'un microgramme de résidus de pesticides par litre. C'est très élevé, dit une étude récente de l'Eawag, l'Institut de recherche suisse spécialiste de l'eau, qui a par ailleurs trouvé en moyenne une quarantaine de résidus différents dans chaque échantillon. La situation est-elle grave?

Cocktail de résidus

L'étude porte sur cinq rivières avec un bassin versant d'au moins 35 km^2 et un bon mélange d'usages urbain et agricole. Les prélèvements sont faits toutes les vingt minutes et une valeur moyenne de l'échantillon composite est obtenue toutes les deux semaines. La méthode permet

en principe de détecter la moitié environ des 469 produits phytopharmaceutiques autorisés. Au total, 104 pesticides différents ont été détectés.

Une norme européenne fixe à cinq microgrammes par litre le maximum autorisé pour le cocktail des résidus. Ici les échantillons plafonnent à un microgramme, mais la méthode qui regroupe et mélange les échantillons dilue les pics éventuels (après la pluie par exemple); les auteurs n'excluent d'ailleurs pas des pics dix fois supérieurs aux moyennes mesurées. Quelques rares pesticides individuels dépassent la norme suisse de 100 nano-grammes par litre par pesticide. Mais le Centre Ecotox, associé à l'étude (et créé il y a quelques années par une décision du Parlement suisse) propose, sur la base de considérations écosystémiques, des critères de qualité de l'eau plus stricts; selon ces critères écologiques, quatre à onze substances – selon la rivière – dépassent les maxima; une pollution des organismes aquatiques par des pesticides n'est donc pas à exclure.

La pollution des rivières n'est pas une fatalité. Alors que les rendements de production agricole ont augmenté de façon spectaculaire – pour le blé tendre, on passe d'une moyenne de 15 quintaux à l'hectare après la deuxième guerre mondiale à 70 quintaux à l'hectare aujourd'hui – les progrès dans les pesticides, surtout les insecticides, ont permis de réduire drastiquement leur usage, par exemple de 70% entre les années 1990 et 2000.

Santé

Les auteurs, écotoxicologues, sont préoccupés par la qualité de vie des organismes aquatiques. L'effet d'un cocktail de substances très dilué mais chronique sur un ensemble d'organismes est extrêmement difficile à étudier (et à notre connaissance, très mal financé). Les principales interrogations concernent aujourd'hui les effets à long terme de ces faibles doses d'exposition sur la santé d'une seule espèce, la nôtre.

Selon une excellente expertise collective de l'Inserm au sujet des effets des pesticides sur la santé, il faut bien sûr en premier lieu se soucier de la santé des paysans, exposés professionnellement à ces produits. L'Inserm conclut qu'il y a présomption forte d'un excès de risque significatif lors d'exposition professionnelle pour les lymphomes non hodgkiniens, le cancer de la prostate, les myélomes multiples, la maladie de Parkinson; et une présomption moyenne d'un excès de risque pour les leucémies, la maladie d'Alzheimer et les troubles cognitifs.

Que faire?

Il y a donc de quoi prendre au sérieux les effets des résidus des pesticides sur notre santé et celle des écosystèmes.

Il faut absolument documenter les niveaux et les sources d'exposition de la population générale (en faisant attention tout particulièrement aux femmes enceintes, dit l'Inserm), approfondir nos connaissances sur la toxicité des pesticides en cocktail et pour cela pouvoir accéder aux compositions des produits commerciaux. En effet, les informations sur la composition intégrale des produits commerciaux, notamment sur les adjuvants, restent confidentielles car protégées par le secret industriel (sur une note plus paradoxale, l'accès à l'article de l'Eawag est aussi protégé par une barrière commerciale).

Et soutenir la recherche à la fois sur les pesticides – on peut encore en produire des meilleurs – et leurs effets écosystémiques.